

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
18 AVRIL 2007**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois d'avril deux mille sept (18 avril 2007), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général;
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2007-04-050

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré ainsi que l'ajout des points suivants :

- 12.3 Formation en désincarcération;
- 12.4 Appui à la démarche syndicale d'Alcan;
- 12.5 Remerciements et félicitations aux élus régionaux, à madame Nathalie Normandeau et aux candidats sortants;
- 12.6 Félicitations à l'implication des bénévoles.

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2007;
- 4. Finances :
 - 4.1 Liste des chèques émis;
- 5. Aménagement du territoire :
 - 5.1 Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - 5.1.1 Règlement administratif # 2007-04 de Champlain;
 - 5.1.2 Règlement de zonage # 2007-03 de Champlain;
 - 5.1.3 Règlement # 2007-02 de Champlain en concordance avec le règlement # 2006-01-33 modifiant le schéma d'aménagement;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- 5.1.4 Règlement # 2007-250 de Sainte-Anne-de-la-Pérade en concordance avec le règlement # 2006-01-33 modifiant le schéma d'aménagement;
- 6. Rapports :
 - 6.1 Rapport de la réunion du comité de la sécurité publique du 27 mars 2007;
 - 6.2 Rapport de la réunion de la Table des préfets de la Mauricie du 28 mars 2007;
- 7. Politique culturelle :
 - 7.1 Rapport de l'agente de développement culturel;
- 8. Pacte rural :
 - 8.1 Pacte rural 2007-2014;
 - 8.2 Acceptation de projets;
 - 8.3 Plan de travail à réaliser;
 - 8.4 État du fonds;
- 9. Correspondance déposée (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande) :
- 10. Accusés de réception :
- 11. Pour votre information (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
- 12. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - 12.1 Appui au CLD de Memphrémagog concernant l'industrie du textile;
 - 12.2 Mandat à M^e Pierre Soucy pour l'application de la réglementation à l'abattage d'arbres et à la protection du couvert forestier de Lambert, Therrien, Bordeleau, Soucy, avocats;
 - 12.3 Formation en désincarcération;
 - 12.4 Appui à la démarche syndicale d'Alcan;
 - 12.5 Remerciements et félicitations aux élus régionaux, à madame Nathalie Normandeau et aux candidats sortants;
 - 12.6 Félicitations à l'implication des bénévoles;
- 13. Période de questions;
- 14. Clôture de la séance.

Adoptée.

2007-04-051

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2007

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 21 mars 2007, tel que rédigé.

Adoptée.

4. FINANCES

2007-04-052

4.1 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 2815 à 2873 au 18 avril 2007 totalisant 139 098,36 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 AVIS DE CONFORMITÉ

2007-04-053

5.1.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DE CHAMPLAIN

5.1.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE CHAMPLAIN

5.1.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE CHAMPLAIN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) les municipalités doivent transmettre à la MRC des Chenaux, en temps opportun, tout règlement de modification de leur instrument d'urbanisme requis aux fins de la conformité au schéma d'aménagement;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le contenu du règlement administratif numéro 2007-04 et du règlement de zonage numéro 2007-03, de la municipalité de Champlain, en conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi que celui du règlement de zonage numéro 2007-02, de la municipalité de Champlain, en concordance avec le règlement numéro 2006-01-33 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux et donne l'autorisation au directeur général d'émettre et de transmettre les certificats de conformité, tels que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée.

2007-04-054

5.1.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-250 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) les municipalités doivent transmettre à la MRC des Chenaux, en temps opportun, tout règlement de modification de leur instrument d'urbanisme requis aux fins de la conformité au schéma d'aménagement;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le contenu du règlement numéro 2007-250, de la municipalité de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, en concordance avec le règlement numéro 2006-01-33 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux et donne l'autorisation au directeur général d'émettre et de transmettre le certificat de conformité, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. RAPPORT

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Gilles Devault, président du comité de sécurité publique, commente le contenu du rapport de cette rencontre. Une étude sur la pertinence de conserver les frais pour la perception des amendes provenant d'infractions commises sur les routes numérotées sera réalisée dans un contexte d'association éventuelle du territoire de notre MRC à celui de Mékinac.

6.2 RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA TABLE DES PRÉFETS DE LA MAURICIE DU 28 MARS 2007

Ce compte rendu est commenté par le préfet. Il attire l'attention des membres du conseil sur la présentation de M. Marc Lacour, directeur de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, au sujet de la certification des résidences pour personnes âgées : Vision d'actions concertées. Il indique que la collaboration des municipalités est souhaitée, ce qui est bien reçu de la part des maires.

7. POLITIQUE CULTURELLE

7.1 RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Le président du comité de développement culturel, monsieur Christian Fortin, indique que le plan d'action en élaboration devrait être déposé au cours de la présente année.

8. PACTE RURAL

8.1 PACTE RURAL 2007-2014

Une copie du nouveau pacte rural a été remise à chaque membre du conseil. Le plan de travail sera déposé avant le 1^{er} octobre 2007.

2007-04-055

8.2 ACCEPTATION DE PROJETS

Considérant que suite à la signature d'un pacte rural avec le gouvernement du Québec, le 17 juin 2002, un plan de travail a été élaboré puis présenté au ministère des Régions à la fin de décembre 2002 et accepté par ce dernier en février 2003;

Considérant qu'une enveloppe totale de 926 789 \$ a été attribuée pour notre MRC, ce montant est versé sur cinq années dans les proportions suivantes :

- 2002-2003 : 154 465 \$
- 2003-2004 : 154 465 \$
- 2004-2005 : 205 953 \$
- 2005-2006 : 205 953 \$
- 2006-2007 : 205 953 \$

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant la constitution d'un comité de développement rural dont le mandat est notamment de passer en revue les projets émanant du territoire de notre MRC qui auront fait l'objet d'une analyse de la part de l'agent rural, eu égard au contenu dudit plan de travail;

Considérant que ce comité s'est réuni le 10 avril 2007 et a pris en considération deux projets;

Considérant que pour l'enveloppe 2006-2007, il reste un solde disponible de 14 835 \$;

Considérant qu'un montant de 10 000 \$ a été retranché de la participation du pacte au projet du CLD Fonds d'investissement entrepreneurial à la revitalisation des municipalités et que la portion destinée au territoire de Saint-Luc-de-Vincennes est reportée pour être considérée au moment opportun;

Considérant la recommandation du comité de développement rural pour l'utilisation du solde disponible des enveloppes pour les années antérieures;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu :

- 1- Que la résolution numéro 2006-11-171 soit modifiée en ce qui concerne le projet présenté par les municipalités de Batiscan, Champlain et Sainte-Anne-de-la-Pérade à l'égard de la signalisation du Chemin-du-Roy;
- 2- Que la résolution numéro 2006-12-198 soit modifiée de façon à y lire 60 000 \$ au lieu de 90 000 \$ dans la colonne 2006-2009 du projet visant à constituer un fonds d'aide aux entreprises, soit 20 000 \$ par année au lieu de 30 000 \$;
- 3- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte les recommandations du comité de développement rural, telles qu'indiquées au tableau ci-après, et autorise le directeur général à émettre le paiement des sommes recommandées et à signer le protocole à intervenir entre la MRC et chaque organisme promoteur :

Projets	Promoteurs	Valeur des projets	2006-2007
Aménagement d'un centre de conditionnement physique, phase II	Municipalité de Saint-Maurice	31 144 \$	15 000 \$
La grande séduction / montant corrigé	Corp. de dév. communautaire des Chenaux	61 959 \$	2 685 \$
Signalisation Chemin-du-Roy	Municipalités de Batiscan, Champlain et Sainte-Anne-de-la-Pérade	82 351 \$	38 000 \$

Projet refusé	Promoteur
Restauration du toit du calvaire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Société historique de Sainte-Geneviève-de-Batiscan

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2007-04-056

8.3 PLAN DE TRAVAIL À RÉALISER

Considérant que dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité le pacte rural, dont bénéficie la population de notre territoire, a été renouvelé de 2007 à 2014 et que les montants consentis sont supérieurs à ceux versés dans la première édition;

Considérant que parmi les conditions initiales du renouvellement, un nouveau plan de travail doit être élaboré et transmis au ministère des Affaires municipales et des Régions avant le 1^{er} octobre 2007;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux mandate le comité de développement rural pour élaborer le nouveau plan de travail en lien avec le renouvellement du pacte rural 2007-2014.

Adoptée.

8.4 ÉTAT DU FONDS

Un rapport détaillant l'historique des projets soutenus par le pacte rural de 2002 à 2007 est remis à chaque membre du conseil. Le directeur général remet un autre rapport confirmant que la totalité des sommes disponibles pour cette période a été engagée, ceci constituait une des conditions financières rattachées à l'utilisation du fonds. Une autre condition précise l'obligation que tous les projets soient terminés et entièrement payés en juin 2008.

9. CORRESPONDANCE

- Ministère des Affaires municipales et des Régions (Semaine de la municipalité et Mérite municipal du 3 au 9 juin 2007);
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Demandes de certificats reçus et demandes traitées);
- Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Résolution numéro 07-03-18 concernant la planification stratégique);
- MRC de Mékinac (Schéma d'aménagement et de développement révisé);

2007-04-057

9.5 CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE (CONTRIBUTION ADDITIONNELLE AU FONDS SOUTIEN MAURICIE DANS LA DEUXIÈME CLÔTURE)

Considérant que la Conférence des élus de la Mauricie (CRÉM) a mis sur pied un fonds régional appelé FONDS SOUTIEN MAURICIE;

Considérant que la MRC des Chenaux, à l'instar des autres MRC et villes/MRC de la région, a contribué pour la constitution de ce fonds et que celle-ci est invitée à y injecter une somme additionnelle de 27 778 \$ afin d'augmenter jusqu'à 3 millions de dollars son capital grâce une contribution supplémentaire et maximale d'Investissement Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux accepte et s'engage à contribuer une somme additionnelle de 27 778 \$ au Fonds Soutien Mauricie;
- 2- Que cette somme soit toutefois versée en 2008;
- 3- Que la source de financement de cette contribution additionnelle et les modalités de versement restent à déterminer avec le CLD des Chenaux.

Adoptée.

9. CORRESPONDANCE (SUITE)

- Municipalité de Saint-Prospér (Résolution numéro 56-03-07 concernant le financement de la planification stratégique);
- Ministère des Transports (Accusé réception de la résolution numéro 2007-02-025 concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local).

10. ACCUSÉ DE RÉCEPTION

- Cabinet du ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada (Accusé réception lettre du 2 mars dernier concernant le programme Placement Carrière-Été 2007);
- Cabinet de la ministre des Affaires municipales et des Régions (Résolution numéro 2007-03-046 concernant l'appui à la MRC de Matane pour la demande de modification de la condition d'admissibilité concernant la valeur uniformisée pour le Programme Rénovillage et résolution numéro 2007-03-047 concernant la demande d'augmentation substantielle du budget alloué aux programmes de rénovation résidentielle);
- Union des municipalités du Québec (Résolution numéro 2006-04-058 concernant l'enfouissement de carcasses d'animaux en milieu agricole);
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Accusé réception concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*).

11. POUR VOTRE INFORMATION (UNE COPIE DE CHACUN DE CES DOCUMENTS EST DISPONIBLE SUR DEMANDE)

Aucun document reçu.

12. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

12.1 APPUI AU CLD DE MEMPHRÉMAGOG CONCERNANT L'INDUSTRIE DU TEXTILE

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2007-04-058

12.2 MANDAT À M^E PIERRE SOUCY DE LAMBERT, THERRIEN, BORDELEAU, SOUCY, AVOCATS POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION À L'ABATTAGE D'ARBRES ET À LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER

Considérant que la MRC des Chenaux possède un règlement sur l'abattage d'arbres et sur la protection du couvert forestier et tient à son respect;

Considérant que plusieurs entrepreneurs interviennent sur notre territoire et qu'en général ladite réglementation est respectée, cependant il y a des exceptions;

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cas d'infraction, d'appliquer les sanctions prévues et que l'intervention d'un avocat s'avère nécessaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux mandate M^e Pierre Soucy de la firme Lambert, Therrien, Bordeleau, Soucy, avocats pour la représenter dans tous les dossiers relatifs à des infractions commises à l'encontre de la réglementation sur l'abattage d'arbres et sur la protection du couvert forestier qui requiert l'implication d'un avocat.

Adoptée.

2007-04-059

12.3 FORMATION EN DÉSINCARCÉRATION

Considérant que le service des incendies de la municipalité de Saint-Narcisse possède et utilise des pinces de désincarcération souvent à l'extérieur de son territoire au bénéfice des automobilistes provenant d'autres municipalités ou régions;

Considérant que le personnel affecté à la désincarcération doit être adéquatement formé et à cette fin la Commission scolaire de l'Énergie a proposé un cours pour améliorer la compétence des intervenants;

Considérant que ce service est offert pour toutes les municipalités du territoire de la MRC des Chenaux sauf pour Notre-Dame-du-Mont-Carmel qui est desservi par la ville de Shawinigan;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux accepte, au nom des neuf municipalités desservies, la proposition de la Commission scolaire de l'Énergie totalisant 9810,78 \$ et accepte de payer la facture en décaissant et de la faire supporter par ces neuf municipalités selon la population respective de chacune d'elle.

Adoptée.

2007-04-060

12.4 APPUI À LA DÉMARCHE SYNDICALE D'ALCAN

Considérant qu'en 1901 avait lieu la première coulée d'aluminium au Canada dans la Ville de Shawinigan;

Considérant qu'Alcan exerce une activité industrielle depuis 100 ans dans la Ville de Shawinigan;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant les investissements annoncés au Saguenay en décembre 2006;

Considérant la volonté d'Alcan de réinvestir au Québec;

Considérant qu'Alcan est une multinationale Québécoise ayant son siège social au Québec;

Considérant qu'Alcan est soucieuse du développement économique et de ses retombées au Québec;

Considérant la contribution de plusieurs générations de travailleuses et travailleurs;

Considérant la qualité et l'expertise de la main-d'œuvre de la région;

Considérant la contribution du syndicat à établir des normes de relations de travail innovatrices depuis 25 ans;

Considérant la réceptivité et la tolérance de la population au maintien des activités;

Considérant l'implication d'Alcan dans la communauté en tant que citoyen corporatif;

Considérant que l'Usine de Shawinigan exerce une activité industrielle et économique depuis 65 ans;

Considérant la démarche de mobilisation qui s'est enclenchée le 16 avril 2007;

Par ces motifs, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil de la MRC des Chenaux de réclamer un engagement de la Société Alcan d'investir de façon considérable à Shawinigan dans le but de consolider tous les emplois actuels.

Il est de plus résolu, par la présente, de réclamer un engagement de la Société Alcan à maintenir sa contribution au développement économique et social de la région de la Mauricie comme elle l'a toujours fait depuis 100 ans.

Adoptée.

2007-04-061

12.5 REMERCIEMENTS À MADAME NOËLLA CHAMPAGNE

Suite au résultat des élections provinciales du 26 mars dernier, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux adresse ses plus sincères remerciements à madame Noëlla Champagne qui, à titre de députée du comté de Champlain à l'Assemblée nationale du Québec, a toujours assuré un support indéfectible à la population de son territoire au cours de son mandat.

Adoptée.

2007-04-062

12.5 REMERCIEMENTS À MONSIEUR CLAUDE PINARD

Suite au résultat des élections provinciales du 26 mars dernier, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux adresse ses plus sincères remerciements à monsieur Claude Pinard qui, à titre de député du comté de Saint-Maurice à l'Assemblée nationale du Québec, a toujours assuré un support indéfectible à la population de son territoire au cours de son mandat.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2007-04-063

12.5 FÉLICITATIONS À MONSIEUR PIERRE-MICHEL AUGER

Suite au résultat des élections provinciales du 26 mars dernier, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux adresse ses plus sincères félicitations à monsieur Pierre-Michel Auger qui a été élu député du comté de Champlain à l'Assemblée nationale du Québec.

Il est également résolu que monsieur Auger puisse compter sur l'étroite collaboration de ce conseil.

Adoptée.

2007-04-064

12.5 FÉLICITATIONS À MONSIEUR ROBERT DESCHAMPS

Suite au résultat des élections provinciales du 26 mars dernier, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux adresse ses plus sincères félicitations à monsieur Robert Deschamps qui a été élu député du comté de Saint-Maurice à l'Assemblée nationale du Québec.

Il est également résolu que monsieur Deschamps puisse compter sur l'étroite collaboration de ce conseil.

Adoptée.

2007-04-065

12.5 FÉLICITATIONS À MADAME JULIE BOULET

Suite au résultat des élections provinciales du 26 mars dernier, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux adresse ses plus sincères félicitations à madame Julie Boulet qui a été élue députée du comté de Laviolette à l'Assemblée nationale du Québec.

Il est également résolu :

- 1- Que ce conseil se réjouisse de la reconnaissance de ses compétences témoignée par le Premier ministre, monsieur Jean Charest, qui lui a attribué l'importante fonction de ministre des Transports de la province de Québec et ministre responsable de la Mauricie;
- 2- Que madame Boulet puisse compter sur l'étroite collaboration de ce conseil.

Adoptée.

2007-04-066

12.5 FÉLICITATIONS À MADAME NATHALIE NORMANDEAU

Suite au résultat des élections provinciales du 26 mars dernier, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux adresse ses plus sincères félicitations à madame Nathalie Normandeau qui a été élue députée du comté de Bonaventure à l'Assemblée nationale du Québec.

Il est également résolu :

- 1- Que ce conseil se réjouisse de la reconnaissance de ses compétences témoignée par le Premier ministre, monsieur Jean Charest, qui lui a attribué de nouveau l'importante fonction de ministre des Affaires municipales et des Régions de la province de Québec et de Vice-première ministre;
- 2- Que madame Normandeau puisse compter sur l'étroite collaboration de ce conseil.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2007-04-067

12.6 FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES POUR LEUR IMPLICATION

Considérant les bienfaits dont bénéficie notre collectivité grâce à l'apport des bénévoles;

Considérant que sans les bénévoles, la qualité de vie des citoyens de notre MRC ne pourrait être ce qu'elle est aujourd'hui;

Considérant que le bénévolat représente des milliers d'heures annuellement données et que tous en profitent;

Considérant que la semaine de l'action bénévole constitue une opportunité pour nous rappeler l'importance de l'implication des personnes qui ont à cœur de se donner pour les autres et une occasion de leurs témoigner notre reconnaissance;

Par ces motifs, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC des Chenaux de remercier tous les bénévoles de notre territoire.

Il est également résolu de transmettre une copie de la présente aux Centres d'action bénévole de la Moraine et des Riverains et à la Corporation de développement communautaire des Chenaux tout en invitant les responsables des ces organismes à transmettre les remerciements des maires de la MRC des Chenaux au plus grand nombre de bénévoles possible.

Adoptée.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2007-04-068

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et deux minutes (20 h 02), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET